Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-212200448-20261029-D2660-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE COETMIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COETMIEUX

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la Salle du conseil de la Mairie de Coëtmieux, sous la présidence de Madame HAQUIN Laurence.

Date de la convocation : 22/10/2026

Etaient présents : HAQUIN Laurence, LEPAGE Christelle, BERTRAND Daniel, PÉCHEUR Virginie, LE MOUNIER Jean-Marie, LE GLATIN Lydie, ROHON David, PURON Muriel, CABARET Armelle, ROUAULT Sylvie, BERTRAND Jérôme, LE COQ Christa, ROULLIER Marie, GODIN Virginie, LEFEBVRE Tanguy, GALLO Frédéric, DUBOIS Pierre

Absents excusés : Monsieur KERANGUYADER Erwan donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Daniel
Monsieur RECAN Yoann donne pouvoir à Monsieur LEFEBVRE Tanguy

Secrétaire de séance : Madame LE GLATIN Lydie

OBJET – 5.7 Lamballe Terre et Mer : Notification du rapport n° 07/2026 de la CLECT **D2660**

APPROBATION DU RAPPORT N°07-2026 DE LA CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre et Mer procède à l'évaluation des charges résultant du transfert ou de la restitution de compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour la Communauté.

Dans le cadre des travaux sur la révision des statuts communautaires au 1er janvier 2026, la CLECT s'est réunie à deux reprises :

- Le 20 mai 2025 en commission estimative, pour évaluer les charges transférées
- Le 17 septembre 2026 pour approuver l'actualisation des estimations 2025 et statuer sur quelques autres dossiers.

Restitution de charges :
- ✓ Animation du réseau des bibliothèques, secteur Du Guesclin et de Moncontour
- ✓ Soutiens financiers dans le cadre de la gestion de la piscine de Lanrelas et des deux gymnases de Plénée-Jugon
- ✓ Propriété et gestion de trois équipements sportifs : gymnase Jouan à Lamballe, Complexe sportif La Tourelle à Plémy et salle multisports de Plédéliac
- ✓ Entretien de trois ronds-points, Lamballe-Armor
- ✓ Entretien de voies à proximité de la gare routière de Lamballe (rue des olympiades et rue Henri Avril)

Transfert de charges :
- ✓ Compétence Gémapi
- ✓ Parcs d'activité d'origine communale.

Les communes membres de Lamballe Terre & Mer disposent d'un délai de 3 mois suivant la notification du rapport pour approuver chacun des dossiers à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les attributions de compensation seront fixées par l'assemblée communautaire une fois cette majorité acquise.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-212200448-20261029-D2660-DE

Vu

- Le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
- La délibération n°2026-059 du 5 mai 2026 portant création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées,
- Le rapport N°07-2026 comportant les dossiers susnommés, approuvés par la CLECT en séance du 17 septembre 2026.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport N°07-2026 de la CLECT annexé à la présente,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : 19
- **POUR : 19**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à COËTMIEUX, les jours, mois et an susdits.
Le Maire,
Laurence HAQUIN,



Secrétaire de séance
Lydie LE GLATIN